



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aléas thérapeutiques

Question écrite n° 82604

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt et l'importance des propositions de la Commission nationale des accidents médicaux dans son rapport annuel remis au Parlement et au Gouvernement (année 2004-2005) demande à M. le ministre de la santé et des solidarités les perspectives de son action ministérielle s'en inspirant. La CNAM a notamment demandé de recevoir communication des avis des commissions régionales, sans anonymisation préalable. Il lui apparaît nécessaire de prendre connaissance des rapports d'expertise selon l'avis actuellement soumis au Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82604

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 2006, page 35